

**Commune de
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 29 avril 2022**

Date de convocation : 25/04/2022

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres absents excusés : 5

Le vendredi 29 avril 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN,

Absents excusés : Yves GAMELON (procuration à Rémi JEANNINGROS), Benjamin DOLE (procuration à Anne-Lise BOESSINGER), Patrick CHANUSSOT (procuration à Claude CURIE), Jean-Benoît LAMBERT (procuration à Céline BOUVERET), Alain KIBLER (procuration à Stéphane MEREL).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.
 Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire, concernant la location d'un véhicule réfrigéré pour la balade gourmande du 22 mai 2022. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2022

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2022.

2°) – Délibération pour accepter le devis du Laboratoire Qualio Analyses et Environnement pour les analyses des boues de la station d'épuration

M. le Maire présente et commente le devis du Laboratoire Qualio Analyses de UFR ST de Besançon, il précise de cette analyse est nécessaire pour l'extraction des boues de la station d'épuration (arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998). La prestation s'élève à 467,20 euros HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

3°) – Délibération pour accepter le devis de Sciences Environnement de 2 452,26 euros HT pour les deux campagnes d'analyses concernant l'autosurveillance de la station d'épuration

M. le Maire présente et commente le devis de l'entreprise Sciences Environnement pour la prestation de service concernant la nouvelle campagne d'analyses et de suivi de l'autosurveillance de la station d'épuration pour l'année 2022. Le devis s'élève à

2 452,26 euros TTC pour deux analyses par an.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Délibération pour accepter l'augmentation du temps de travail de notre agent technique M. Julien LARGE suite à l'arrêt de travail de M. Eric ELBIN

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêt de travail de M. Eric ELBIN, consécutif à un accident de travail, il est nécessaire de revoir l'organisation du travail de l'agent technique M. Julien LARGE, car cette indisponibilité va durer plusieurs mois.

Il propose avec l'accord du Centre de Gestion en charge du suivi des agents territoriaux et de M. Julien LARGE, d'augmenter son temps de travail effectif qui était de 12h30 par semaine, de le passer à 15h30.

En conséquence, il est nécessaire d'annuler le contrat actuel d'agent technique à 12h30 et de créer un nouveau contrat d'agent technique à 15h30 pour M. Julien LARGE.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Délibération pour accepter la création d'une concession en pleine terre au cimetière communal pour déposer les cercueils des personnes indigentes qui Décéderaient sur le territoire de la commune

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à une réflexion menée avec les adjoints, sur la conséquence d'un décès sur le territoire de la commune, d'une personne indigente, la commune se doit d'assumer le coût des obsèques de cette personne.

En conséquence et suite à l'abandon d'une concession au cimetière municipal sous le numéro 95 située au carré 1, il précise que cette concession possède un monument déjà construit et non occupé, il propose alors de l'attribuer à perpétuité à la commune pour y déposer les cercueils relevant de cas de personnes indigentes.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

6°) – Délibération pour accepter ou refuser la proposition de partenariat avec la S.P.A. de Pontarlier

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la réception à nouveau d'un courrier de la part de la Société Protectrice des Animaux de Pontarlier, dans lequel, il est précisé que « *Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service de fourrières établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune* » (Loi 99-5 du 6 janvier 1999 et de l'article L.211-24 du code rural). En conséquence, la SPA propose à la commune d'adhérer à sa convention de partenariat au tarif de 1 euros par habitant et par an, soit : 750,00 euros TTC. Après un tour de table le conseil rejette à nouveau cette proposition à l'unanimité des membres présents.

7°) – Délibération pour accepter le remboursement à M. le Maire de la facture ATAC SAS MAZAGRAN pour un montant de 138,99 euros TTC pour l'achat de 2 fours électriques pour les mobil-homes

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait l'avance de fonds pour procéder à l'achat de deux fours électriques au magasin ATAC, SAS MAZAGRAN d'Ornans, pour équiper les mobil homes du camping municipal. Cette facture s'élève à 138.99 euros TTC

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

8°) – Délibération pour examiner la demande de M. Quentin WOZNY pour effectuer une mission d'intérêt général dans le cadre du Service National Universel

M. le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier de la part de M. Quentin WOZNY

demeurant 3 Rue de la Combotte 25500 MONTLEBON, l'intéressé demande de pouvoir accomplir son stage relatif à une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures non rémunéré dans le cadre du « Service National Universel.

Cette mission consistera à effectuer des tâches d'entretien du village en collaboration des agents municipaux, deux semaines fin juillet et deux semaines fin août.

Bernard WOZNY s'abstient de voter, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents moins une voix.

9°) – Délibération concernant la location d'un véhicule réfrigéré pour la manifestation « la balade gourmande » du dimanche 22 mai 2022

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'organisation d'une « Balade gourmande », le dimanche 22 mai 2022 par le Conservatoire des Espaces Naturels, le Département du Doubs, l'Association Foncière et Pastorale de Vuillafans-Echevannes, il est demandé à la commune de Vuillafans la possibilité de prendre en charge, la location d'un véhicule frigorifique pour cette manifestation qui se déroulera sur le site des vignes de Croux. Après consultation de l'entreprise Petit Forestier Location de Ecole Valentin, le devis s'élève à 326.60 euros HT pour la location du 20/05/2022 au 23/05/2022. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- M. le Maire informe que la remise des prix aux cinq diplômés de l'année 2021 aura lieu le samedi 7 mai 2022 à 11 h en Mairie.
- Point sur l'audit du camping et gîte municipal du Pré Bailly pour la conservation de nos 2 étoiles attribuées à notre établissement : L'entreprise auditrice « Etoiles de France » est intervenue le mardi 26 avril 2022 pour faire le diagnostic.
en résumé, nous devons obtenir 181 points sur une grille d'évaluation avec un minimum de 171 points pour conserver nos 2 étoiles. A l'issue du contrôle, nous avons obtenu 143 points, soit une trentaine de points à rattraper dans les trois semaines qui viennent. L'essentiel provient du site internet du camping qui a été piraté par des chinois !!!!! Et donc plus accessible. Avec Anne-Lise BOESINGER, nous nous employons à le recréer rapidement et nous avons aussi refait tout l'affichage en trois langues des différents stickers d'information disposés sur le site de camping et du gîte qui font parties des remarques.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard